

Élections prud'homales

Pour se défendre et défendre la démocratie et la citoyenneté, exigeons de voter en 2015

Par un article du Projet de loi sur la démocratie sociale qui pourrait être soumis au Parlement au printemps 2014, **le gouvernement entend supprimer les élections prud'homales prévues fin 2015**. Faisant fi du débat démocratique, il serait autorisé à procéder par ordonnance pour remplacer l'élection au suffrage universel des conseillers Prud'hommes par un mécanisme les désignant sur la base de la nouvelle mesure de la représentativité syndicale.

La CGT appelle au retrait de cet article.

La suppression de l'élection des conseillers Prud'hommes au suffrage universel est une attaque à la citoyenneté, un déni de démocratie :

- **5 millions de chômeurs, ainsi que les travailleurs précaires, se verraient privés de toute expression** vis-à-vis de leurs juridictions prud'homales, ne participant pas aux élections des représentants du personnel au sein des entreprises, scrutin sur lequel la représentativité syndicale est désormais mesurée ... ;
- **5,4 millions de salariés ne pourraient pas faire entendre leur voix en 2015** n'ayant pas été pris en compte dans la mesure de la représentativité actuelle, soit parce que des élections n'ont pas été organisées au sein de leurs entreprises pour désigner leurs représentants du personnel, soit parce que les résultats de ces élections n'ont pas été communiqués, soit par qu'il y a eu carence de listes ... ;

- **Les élections des représentants du personnel et celles des conseillers Prud'hommes n'ont strictement rien à voir** : d'un côté, on élit le collègue qui, notamment, négocie avec l'employeur dans l'entreprise ; de l'autre, on choisit les conseillers qui sont chargés de faire respecter les droits de tous les salariés sur un territoire donné.

Les 14 500 conseillers Prud'hommes (50 % salariés, 50 % employeurs) sont des juges non professionnels chargés de statuer sur les contentieux du travail. Présentés par les organisations syndicales et patronales, ils sont élus tous les cinq ans au suffrage universel.

Ce mode de scrutin leur confère une indépendance vis-à-vis de l'entreprise et fait d'eux une force inestimable pour les salariés voulant obtenir réparation d'un préjudice subi de la part de leur employeur, qu'ils soient précaires, privés d'emploi ou retraités.

Au 31 janvier 2014, la CGT avait collecté 25 000 signatures à la pétition lancée en décembre 2013 pour exiger l'organisation des élections prud'homales de 2015.

Depuis, de très nombreuses voix s'élèvent pour s'indigner de ce projet du gouvernement qui porte atteinte à la démocratie. Chaque jour, des personnalités et des organisations de sensibilités diverses expriment leur volonté de voir maintenue l'élection des juges Prud'hommes ...

Ensemble, exigeons le retrait de l'article de loi sur la suppression des élections Prud'homales au suffrage universel.

Exigeons que soit engagée, sans attendre, la préparation des élections Prud'homales de 2015 garantissant la participation de tous les salarié-e-s.

OUI à une simplification de l'organisation des élections prud'homales, pour rendre ce scrutin plus mobilisateur, plus efficace, plus moderne et moins onéreux !

NON à la suppression du seul scrutin qui permet à tous les actifs, privés d'emploi et précaires de faire entendre leur voix et d'avoir le droit à la citoyenneté dans le monde du travail !

**Signons et faisons signer la pétition nationale
« L'élection des conseillers Prud'hommes : Je signe pour ! ».**

Suivez et participez à la campagne pour le maintien des élections prud'homales en 2015 avec les militant-e-s de la CGT et sur le site web cgt.fr

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

Pétition

L'élection des conseillers Prud'hommes : je signe pour !

Par un article du Projet de loi sur la démocratie sociale qui doit être soumis au Parlement au printemps 2014, le gouvernement pourrait être autorisé à procéder par ordonnance pour remplacer cette élection par un mécanisme désignant les Conseillers Prud'hommes sur la base de la nouvelle mesure de la représentativité syndicale.

Cette suppression de l'élection des Conseillers Prud'hommes au suffrage universel est une attaque à la citoyenneté et un déni de démocratie :

- **5 millions de chômeurs, ainsi que les travailleurs précaires, se verraient privés de toute expression vis-à-vis de leurs juridictions prud'homales, ne participant pas aux élections des représentants du personnel au sein des entreprises, scrutin sur lequel la représentativité syndicale est désormais mesurée ...**
- **5,4 millions de salariés ne pourraient pas faire entendre leur voix en 2015 n'ayant pas été pris en compte dans la mesure de la représentativité actuelle**

C'est tout simplement inadmissible !

Élus tous les 5 ans au suffrage universel, les conseillers Prud'hommes sont une force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice subi de la part de leur employeur, qu'ils soient précaires, privés d'emploi ou retraités.

Avec la CGT, j'exige le maintien des élections prud'homales en 2015 !

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

Pétition à renvoyer à : La CGT- pôle DLAJ, case 5-3, 263, rue de Paris - 93 516 Montreuil cedex